

Zones Abords d'École Rappel du fonctionnement



Depuis quelques années, des Zones Abords d'École ont été installées à proximité de nombreuses écoles à Schaerbeek. Elles ont pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des abords des écoles en facilitant l'embarquement/débarquement des enfants dans/depus les véhicules des parents et bus scolaires.

Concrètement, un court arrêt pendant l'horaire indiqué est autorisé, uniquement pour déposer son ou ses passagers (côté trottoir) et repartir immédiatement pour laisser la place au véhicule suivant.

Le conducteur d'un véhicule n'est donc pas autorisé à entrer dans l'école pendant ce temps, ni à s'éloigner de son véhicule, sinon c'est considéré comme du stationnement

PENDANT L'HORAIRE INDIQUÉ SUR LE PANNEAU: stationner engendre une redevance de 100 €. Ce tarif dissuasif vise à libérer ces zones du stationnement pour y privilégier le débarquement des enfants.

EN DEHORS DE L'HORAIRE INDIQUÉ SUR LE PANNEAU: la réglementation zonale habituelle est en vigueur (zone verte ou rouge). Le stationnement est donc payant du lundi au samedi de 9 h à 21 h, sauf indications contraires reprises sur la signalisation ou sur les horodateurs.

COMMENT COMPRENDRE CE PANNEAU À MESSAGES MULTIPLES ?

Prenez le temps de lire attentivement
les conditions détaillées ci-dessous.



La **Zone Abords d'École** est d'application aux horaires indiqués sur le panneau. En dehors de cette tranche horaire, la réglementation zonale s'applique (zone rouge ou verte).

La **Zone Abords d'École** est une **zone d'embarquement/débarquement**. Si vous avez besoin de stationner, nous vous invitons à utiliser les places classiques à proximité.

Redevance forfaitaire de 100 € en cas de stationnement pendant la période indiquée sur le panneau.

La **Zone Abords d'École n'est pas d'application pendant les congés scolaires officiels**. Durant ces périodes, la réglementation zonale s'applique toute la journée.

Longueur légale de la zone, généralement matérialisée par un marquage en zigzag au sol.

